

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2498**

commune (s) : Meyzieu

objet : Requalification de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Travaux de voirie - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2498**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Requalification de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Travaux de voirie - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie pour la requalification de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny dans la zone industrielle située sur la commune de Meyzieu.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, par délibération n° 2005-3125 du conseil de Communauté du 19 décembre 2005, et reconduite par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008 à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Par délibération n° 2006-3517 du 10 juillet 2006 modifiée par la délibération n° 2009-1139 du 30 novembre 2009 et complétée par la délibération n° 2010-1314 du 15 février 2010, le conseil de Communauté a voté une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 1 550 287 € TTC.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Dans le respect des articles 53 et suivants dudit code, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 juin 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Eiffage Travaux Publics Rhône-Alpes Auvergne, solution variante, pour un montant de 742 969,40 € HT, soit 888 591,40 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour la requalification de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Meyzieu ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Eiffage Travaux Publics Rhône-Alpes Auvergne, solution variante, pour un montant de 742 969,40 € HT, soit 888 591,40 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1491, le 15 octobre 2007, pour la somme de 1 550 287 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.